



Grant Thornton
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Nous vous présentons ce rapport conformément à l'article R. 823-21 du Code de commerce, qui dispose que les Commissaires aux comptes doivent publier sur leur site internet un rapport de transparence dès lors qu'ils sont désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit.

Rapprochement en cours avec le Groupe Tuillet

Groupe Thornton a annoncé son rapprochement le 12 septembre 2014 avec le Groupe Tuillet.

Au 31 août 2014, le Groupe Tuillet est une Société anonyme simplifiée au capital de 4.023.892 €uros dont le siège social est situé au 3-5 rue d'Héliopolis, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 072 600. Il faisait partie du réseau ATH au plan National.

Au plan International, le Groupe Tuillet était membre au 31 août 2014 de The International Accounting Group LLC (*TLAG*), organisation représentant des cabinets d'expertise comptable situés principalement en Europe et Amérique du Nord et dont le siège est à Saint-Pétersbourg en Floride (Etats-Unis).

Suite au rapprochement en cours avec le Groupe Grant Thornton, les cabinets Tuillet et Grant Thornton mettent en œuvre les démarches de recherche de conflits d'intérêts au plan national et le cas échéant international, quelle que soit la nature des missions envisagées (audit ou non audit), selon la procédure en vigueur au sein du réseau Grant Thornton. Groupe Tuillet ne partagera l'ensemble des politiques et procédures communes avec Grant Thornton qu'à compter de son rapprochement définitif. Celui-ci devrait intervenir fin janvier 2015.

Sommaire

1	Le Groupe Grant Thornton	4
1.1	Le Cabinet Grant Thornton en France	4
1.1.1	Description des entités CAC en France	4
1.1.2	Description du Réseau en France	4
1.1.3	Description de la Gouvernance	5
1.2	Le Cabinet Grant Thornton au plan International	8
1.2.1	Description du réseau international	8
1.2.2	Description de la Gouvernance	9
2	Gestion des risques du cabinet	10
2.1	Description des procédures relatives à l'Indépendance	10
2.1.1	Acceptation et maintien des mandats et missions de commissaire aux comptes	10
2.1.2	Vérification de l'indépendance du personnel	11
2.2	Contrôle Qualité	12
2.2.1	Description du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet	12
2.2.2	Description du contrôle qualité du réseau international	12
2.2.3	Contrôle de la qualité de la mission	12
3	Contrôle externe de la qualité	12
4	Clients	13
4.1	Chiffre d'affaires	13
4.1.1	Chiffre d'affaires du réseau international	13
4.1.2	Chiffre d'affaires du réseau France	13
4.1.3	Chiffre d'affaires des structures professionnelles en France	13
4.2	Listes des entités concernées	14
4.2.1	Liste des personnes ou entités cotées sur un marché réglementé	14
4.2.2	Liste des établissements de crédit	15
5	Capital Humain	15
5.1	Collaborateurs	15
5.1.1	Effectifs au plan international	15
5.1.1	Effectifs en France	15
5.2	Associés	16
5.2.1	Nombre d'effectifs au plan international	16
5.2.1	Nombre d'effectifs en France	16
5.2.2	Information sur bases de rémunérations des associés	16
5.3	Formation Continue	17
6	Finance	18
6.1	Informations financières et pertinence sur les activités du Cabinet	18
7	Déclaration de la Direction	19

1 Le Groupe Grant Thornton

1.1 Le Cabinet Grant Thornton en France

Les activités du Groupe se structurent autour de cinq métiers : **Audit et Commissariat aux comptes, Expertise Conseil, Conseil Financier, Conseil Opérationnel & Outsourcing** et enfin **le Conseil Juridique, Fiscal et Social**.

De nombreuses offres de services découlent de chacun de ces métiers, permettant ainsi d'offrir aux entreprises des savoir-faire complémentaires afin de répondre à l'ensemble de leurs enjeux en matière d'information financière et dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

La qualité de service de chaque métier repose sur trois valeurs fondamentales : l'excellence technique, la proximité avec ses interlocuteurs et une méthodologie reconnue. Grant Thornton en France est constitué de deux entités juridiques principales considérées comme une seule et même entité économique : **Grant Thornton**, cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil et de **GT Société d'Avocats**.

1.1.1 Description des entités CAC en France

Sociétés du groupe inscrites auprès d'une Compagnie régionale des commissaires aux comptes

Sociétés	Forme juridique	Capital
Grant Thornton	SA	2 297 184
Igec	SA	46 000
AEG Finances	SAS	276 000
ADG International	SA	603 880
Carib Audit	SAS	10 000
Philippe Venet Grant Thornton	SA	130 000
AACE IDF	SA	230 000

1.1.2 Description du Réseau en France

Le réseau Grant Thornton en France se structure autour d'entités distinctes réglementées ou non réglementées : d'une part les entités exerçant les activités de Commissariat aux comptes (listées au 1.1.1) et d'Expertise comptable, d'autre part les entités exerçant les activités liées au Conseil au sens large telles que Grant Thornton Performance, Grant Thornton Di Finances, ainsi que les activités liées au Conseil juridique, fiscal et social incarnées par GT Société d'avocats.

Description du réseau régional

Le *management* du Groupe s'appuie sur 6 directions régionales placées chacune sous la responsabilité d'un directeur, membre du Comité de Coordination des Régions. Ce Comité est présidé et animé par **Robert Dambo**, Directeur Général Délégué et Directeur de la Région Centre Est.

Le rôle des directeurs régionaux est avant tout de décliner, au plan régional, la stratégie et le plan d'actions défini au plan national.

Régions	Nom Prénom
Paris Ile de France	Amselem Victor
Centre Est	Dambo Robert
Centre Ouest	Nioche Olivier
Nord-Pas de calais	Hazebrouck Didier
Provence-Méditerranée	Pinarbasi Armand
Sud Ouest	Labadie Martine

1.1.3 Description de la Gouvernance

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé de 9 membres – dont les 3 membres de la Direction Générale et un invité permanent.

Il a pour rôle principal de définir la politique générale du Groupe, d'élaborer le plan stratégique, de proposer le budget et le niveau d'investissement, de veiller aux équilibres financiers, d'arrêter la politique de ressources humaines et de formation et enfin de proposer au Conseil de Gouvernance les candidats à l'association. La durée du mandat des membres du Comité de Direction est de 4 ans, renouvelable. Le Comité de Direction se réunit au moins trimestriellement, sur convocation de son Président.

Ses membres sont :

Nom Prénom	Titres
Kurkdjian Daniel	Président Directeur Général
Amselem Victor	Directeur Général Délégué Paris Directeur Régional Ile de France
Dambo Robert	Directeur Général Délégué Régions Directeur Régional Rhône-Alpes
Boissinot-Schneider Muriel	Secrétaire Général
Carpentier Jean-Luc	Directeur National du Business Développement
Le Pironnec Gilbert	Directeur National Expertise Conseil
Papazian Vincent	Directeur National Audit
Radepont Christophe	Directeur en charge de l'offre Conseil Opérationnel
Zeitoun Frédéric	Directeur National Conseil Financier

Le Comité Exécutif

Le Comité exécutif est composé d'un groupe restreint de 5 membres et animé par le Président du Groupe (**Daniel Kurkdjian**). Les autres membres sont les Directeurs Généraux délégués (**Victor Amselem et Robert Dambo**), le Secrétaire Général (**Muriel Boissinot-Schneider**) ainsi que le Directeur du Développement du Capital Humain (**Arnaud Franquinet**). Le Comité se réunit 2 fois par mois et met en œuvre les décisions du Comité de Direction, dans le respect de la stratégie définie par Grant Thornton France et Grant Thornton International Ltd.

La Direction Générale

La Direction Générale est constituée du Président Directeur Général -**Daniel Kurkdjian**- de deux Directeurs Généraux délégués – **Victor Amselem et Robert Dambo** désignés parmi les membres du Comité de direction.

La durée de leur mandat est de 4 ans, renouvelable. Son rôle est de définir la politique générale du Groupe, sa stratégie et son développement, ainsi que la stratégie de Communication du Groupe. Elle représente la France auprès de l'organisation mondiale Grant Thornton International ainsi qu'auprès des institutions professionnelles nationales et internationales et plus généralement à l'égard des tiers.

Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

Le Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance, composé de 12 membres, est présidé par **Jean-François Baloteaud**.

Ses membres sont : Thierry Chautant, Thierry Dartus, Mathieu Devillers, Véronique Dvorak, Vincent Frambourt, Hervé Gohin, Jean-Marc Heitzler, Françoise Méchin, Laurent Prost, Hughes Robidez et Patrick Romagnoli.

Le Conseil de Gouvernance désigne en son sein les Comités de Gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité de la Charte des associés et le Comité Stratégique. Il émet un avis sur les choix stratégiques arrêtés par le Comité de Direction, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques du Groupe, contrôle la bonne exécution par le Comité de Direction des décisions prises par la collectivité des associés, définit et supervise les modalités d'instruction des candidatures à l'association. Enfin, il désigne les associés de premier statut et coopte les associés de second statut. La durée des fonctions des membres est de 4 ans avec un renouvellement par moitié tous les 2 ans.

> Le Comité d'Audit

Composé de 3 membres, le Comité d'Audit revoit les principales options d'arrêté de comptes envisagées et les évolutions du contrôle interne, rencontre la direction financière du Groupe et les Commissaires aux comptes, afin de prendre connaissance de leur programme de travail et des conclusions de leurs travaux sur les comptes consolidés ; enfin, il revoit le calcul de la valeur de l'action. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction et présente un rapport annuel sur la mission à la réunion de la collectivité des associés d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : Hervé Gohin (Président), **Véronique Dvorak** et **Patrick Romagnoli**.

> Le Comité des Rémunérations

Composé de 3 membres, le Comité des Rémunérations a pour rôle de proposer au Comité de Direction la rémunération du Président et des Directeurs Généraux délégués et de contrôler la bonne application par la Direction Générale des principes de fixation des rémunérations individuelles des associés définis par la Charte associative et ses corollaires. Il formule également toute proposition utile concernant le mode de fixation des rémunérations, en coordination avec le Comité de la Charte des Associés. Il rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction et au Président du Conseil de Gouvernance et rend un rapport sur sa mission, lu dans le cadre de l'assemblée d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : Mathieu Devillers (Président), **Vincent Frambourt** et **Françoise Méchin**.

> Le Comité de la Charte des Associés

Composé de 3 membres, le Comité de la Charte des Associés a pour attribution de réviser périodiquement la charte en vue de proposer toute évolution souhaitable, de s'assurer du respect des dispositions de la charte, en particulier pour ce qui concerne la politique d'association et les procédures de cooptation en relation avec le capital et les actions. Le Comité de la Charte des Associés rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : Jean-Marc Heitzler (Président), **Thierry Chautant** et **Patrick Romagnoli**.

> Le Comité Stratégique

Composé de 5 membres, le Comité Stratégique a pour mission de suivre la mise en place de la stratégie du Groupe et l'adaptation aux réalités du marché, d'accompagner le Comité de Direction dans la préparation du plan stratégique et du plan d'action annuel. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : Vincent Frambourt (Président), Thierry Dartus, Françoise Méchin, Laurent Prost et Hugues Robidez.

1.2 Le Cabinet Grant Thornton au plan International

1.2.1 Description du réseau international

Grant Thornton à l'international

Depuis sa création, Grant Thornton International a mené ses activités en tant que société à but non lucratif, régie selon les lois de l'Etat de l'Illinois. Fin 2007, le statut de l'entreprise a évolué en société privée, juridiquement constituée au Royaume-Uni. Les bureaux londoniens hébergent dorénavant tout le personnel, dont le Président, et accueillent les Conseils d'Administration et réunions internationales.

Les cabinets membres fournissent des services et accompagnent leurs clients directement, en leur nom propre et non au nom de Grant Thornton International.

Les cabinets membres et correspondants ne sont pas actionnaires de Grant Thornton International. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre les cabinets membres des différents pays. Ils ne sont pas responsables des prestations ou services proposés par un autre cabinet membre ou correspondant. Chaque cabinet membre est dirigé et géré selon ses propres critères et, bien que le nom Grant Thornton soit adopté par un grand nombre de cabinets, cette marque commune ne signifie aucunement qu'il y ait le moindre lien capitalistique entre les cabinets et Grant Thornton International.

Les cabinets membres sont liés par une vision stratégique commune, par l'engagement fondamental de fournir un service de qualité et d'excellence aux entreprises qui développent des activités internationales et par un objectif partagé d'être un cabinet *leader* sur leurs marchés.

Grant Thornton en France est membre de Grant Thornton International depuis janvier 1990.

1.2.2 Description de la Gouvernance

Description de la Gouvernance au plan international

CEO Chief Executive Officer

Le rôle du Président-Directeur Général de Grant Thornton International réside dans la définition des priorités stratégiques et des recommandations de développement de l'organisation pour une approbation par le Conseil d'Administration. Il est régulièrement en contact avec les membres du Comité de direction concernant les procédures de gouvernance, incluant l'audit, la fiscalité, le conseil et la gestion des risques. Il a la responsabilité de convoquer le Comité de Direction pour l'assister au quotidien dans les tâches de gestion. Il a aussi autorité pour choisir un nouveau membre, en accord avec les critères d'admission imposés par le Conseil d'Administration. Le Président-Directeur Général actuel de Grant Thornton International est **Edward Nusbaum** depuis le 1er janvier 2010.

BOG Board Of Governors

Le Conseil d'Administration de Grant Thornton International est constitué du Président, du Directeur Général et de 18 autres membres, tous étant dirigeants dans leurs pays respectifs. Il s'agit de la plus haute structure de décision de l'organisation.

Ses fonctions sont de nommer le Directeur Général, d'établir les priorités stratégiques et le budget de Grant Thornton International, de discuter de tout changement éventuel dans la charte des membres à partir des recommandations du Directeur Général. Le Conseil d'Administration est également responsable de l'approbation de l'entrée d'un potentiel nouveau membre dans le réseau, tout comme son exclusion. Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Directeur Général, ne reçoivent aucune rémunération à ce titre.

Le Comité de Direction GLT Global Leadership Team

Le Comité de Direction comprend le Directeur Général, qui agit en tant que Président, assisté de 5 autres membres. Il inclut également les responsables internationaux des principaux métiers de l'organisation : *Tax Services*, *Assurance Services* et *Specialist Advisory Services (SAS)*. Les membres du Comité de Direction se rencontrent de façon régulière, que ce soit en face à face, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

2 Gestion des risques du cabinet

La gestion des risques professionnels est un élément clef du développement et de la pérennité de Grant Thornton. Elle s'articule autour de principes généraux applicables à l'ensemble des métiers du groupe d'une part et de règles particulières propres à chaque métier d'autre part.

Le dispositif du cabinet repose, pour ce qui concerne le métier audit, sur :

- des politiques et procédures relatives à l'indépendance et à la déontologie, à l'acceptation et au maintien des missions, aux ressources humaines, aux consultations techniques ainsi qu'à la réalisation des missions,
- la vérification du respect de ces politiques et procédures.

Les politiques et procédures sont rassemblées dans le Manuel des procédures et de maîtrise des risques audit (« MPMRA »). Ce manuel se réfère à l'*Ethics & Quality Control Manual* de Grant Thornton International, qui est établi par Grant Thornton International pour que les cabinets membres se conforment aux principes de la norme internationale ISQC 1 (International Standard on Quality Control No. 1) et aux recommandations émises par le *Risk Management Advisory Committee* de Grant Thornton International. Il inclut également des politiques et procédures définies pour répondre aux obligations légales ou réglementaires françaises relatives à l'exercice du commissariat aux comptes.

Le Manuel des procédures et de maîtrise des risques audit est mis à disposition de tous les associés et collaborateurs via l'Intranet.

2.1 Description des procédures relatives à l'Indépendance

2.1.1 Acceptation et maintien des mandats et missions de commissaire aux comptes

Une étape fondamentale pour s'assurer de l'indépendance est réalisée préalablement à l'acceptation de tout nouveau mandat de commissaire aux comptes. L'associé signataire pressenti remplit un questionnaire d'acceptation de mandat, dans lequel il apprécie les risques susceptibles d'influer notamment sur l'indépendance.

Ce questionnaire fait l'objet d'une approbation par le représentant régional du métier Audit ou par le directeur régional, en charge d'apprécier à son tour le respect des règles d'indépendance. Pour les acceptations de mandat intervenues à compter du 1^{er} avril 2013, l'approbation finale de l'acceptation du mandat est délivrée par le directeur national de l'audit lorsque le mandat présente certaines caractéristiques (niveau de risque, types d'entité, ...).

Grant Thornton s'interroge annuellement sur le maintien de chaque mandat en examinant notamment les événements intervenus et les nouvelles informations collectées depuis l'acceptation. La politique d'approbation du maintien des mandats est identique à celle définie pour l'acceptation de nouveaux mandats.

La procédure d'acceptation d'une mission de commissaire aux comptes d'une entité inclut également une recherche préalable de conflits d'intérêt et d'incompatibilités, effectuée auprès de

l'ensemble des associés des différents métiers de Grant Thornton (recherche nationale) et, le cas échéant, auprès des cabinets membres de Grant Thornton International lorsque l'entité a des opérations internationales (recherche internationale)

Par ailleurs, les missions de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (« DDL ») font également l'objet d'une politique et d'une procédure d'acceptation complémentaires.

Les procédures de recherche de conflits d'intérêts sont également mises en œuvre pour les autres missions susceptibles d'être confiées à un commissaire aux comptes, telles que les missions de commissariat aux apports, commissariat à la fusion, etc.

2.1.2 Vérification de l'indépendance du personnel

L'indépendance des associés et collaborateurs intervenant sur des mandats de commissaire aux comptes est vérifiée au moyen :

- De la signature d'une confirmation annuelle d'indépendance et d'éthique ;
- D'une déclaration d'indépendance des membres de l'équipe d'audit intervenant sur un mandat, documentée dans le dossier d'audit électronique du mandat ;
- Du système de *Global Independence System*.

La signature de la confirmation annuelle d'indépendance et d'éthique contient des confirmations des associés et collaborateurs visant à assurer leur indépendance personnelle et celle des sociétés de commissaires aux comptes du groupe Grant Thornton au regard des dispositions législatives et réglementaires et de celles du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Chaque associé et collaborateur du cabinet confirme ainsi avoir respecté, tout au long de l'exercice écoulé du cabinet, les dispositions décrites visant à assurer l'indépendance de la société de commissaires aux comptes et le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le *Global Independence System* est un outil informatique développé par Grant Thornton International qui permet de vérifier le respect des règles relatives à la détention d'intérêts financiers par les associés et *senior managers*. Ils sont tenus de déclarer les titres de sociétés cotées qu'eux-mêmes et leur famille proche détiennent. Ces déclarations sont confrontées en permanence avec la liste globale des entités sensibles (*Global Restricted List*) identifiées par chaque cabinet membre de Grant Thornton International. Elles sont vérifiées chaque année par la Direction du *Risk-management* du groupe sur un échantillon d'associés et de *seniors managers*. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la population des collaborateurs concernée par le *Global Independence System* a été élargie à d'autres collaborateurs au-delà des *seniors managers*.

Une cellule interne de déontologie est chargée d'évaluer les situations susceptibles de générer un risque au regard des règles de déontologie et d'indépendance ou de gestion de conflits d'intérêt et de faire des recommandations pour la résolution de ces situations, par exemple par la définition de mesures de sauvegarde.

2.2 Contrôle Qualité

Le contrôle qualité est composé du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet, du contrôle qualité du réseau international et du contrôle de la qualité de la mission.

2.2.1 Description du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet

Le contrôle interne de la qualité de l'audit est mis en œuvre selon un plan de rotation déterminé de telle sorte que l'ensemble des régions, bureaux et associés et mandats de sociétés cotées soit contrôlé au moins une fois tous les trois ans.

Les conclusions du dernier contrôle qualité réalisé seront présentées au Comité de Direction au premier trimestre 2015.

2.2.2 Description du contrôle qualité du réseau international

Chaque cabinet membre de Grant Thornton International est soumis à un contrôle périodique de son activité audit, désigné sous le nom de *Grant Thornton Audit Review* (GTAR). Ce contrôle, qui a lieu au moins tous les trois ans, comprend une vérification de la mise en œuvre par le cabinet membre de son dispositif de contrôle de la qualité ainsi que l'examen de dossiers d'audit. Il fait l'objet, dans l'intervalle, d'une revue de la mise en œuvre du plan d'actions.

Grant Thornton International a effectué un contrôle GTAR au cours du 2ème trimestre 2014.

2.2.3 Contrôle de la qualité de la mission

Ce contrôle est constitué par la revue indépendante qui est mise en œuvre sur les mandats présentant des caractéristiques définies, notamment en matière de risque d'audit. Elle porte sur les rapports avant leur émission. Elle est réalisée par un associé qui n'est pas intervenu sur la mission et qui dispose d'une expérience confirmée de l'audit et du secteur d'activité concerné. Les associés en charge de la revue indépendante d'un mandat sont soumis à une rotation après six années consécutives d'exécution de la revue sur ce mandat.

Tous les mandats de sociétés cotées sont soumis à une revue indépendante.

3 Contrôle externe de la qualité

Les sociétés du groupe Grant Thornton inscrites en qualité de commissaire aux comptes sont soumises aux contrôles externes périodiques prévus par le Code de commerce.

A ce titre, elles ont fait l'objet d'un contrôle périodique par le Haut Conseil du commissariat aux comptes en application de l'article R. 821-26 du Code de commerce. Ce contrôle s'est déroulé en septembre 2013. Il a porté sur l'organisation et les procédures du cabinet ainsi que sur l'examen d'une sélection de mandats détenus par la société Grant Thornton. Les contrôleurs ont également vérifié la mise en œuvre effective des actions décidées par le cabinet pour répondre aux points d'amélioration signalés à l'issue du précédent contrôle périodique. Le rapport définitif a été transmis en août 2014.

4 Clients

4.1 Chiffre d'affaires

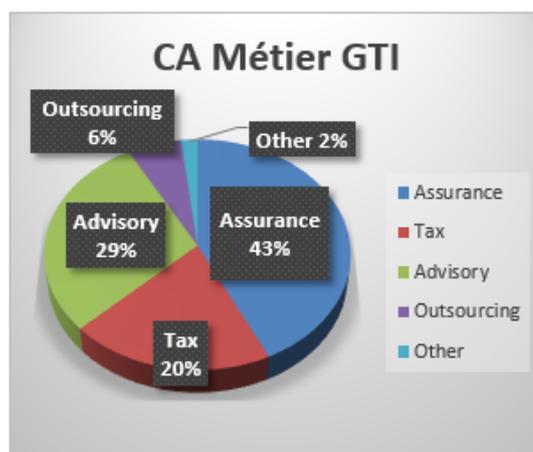
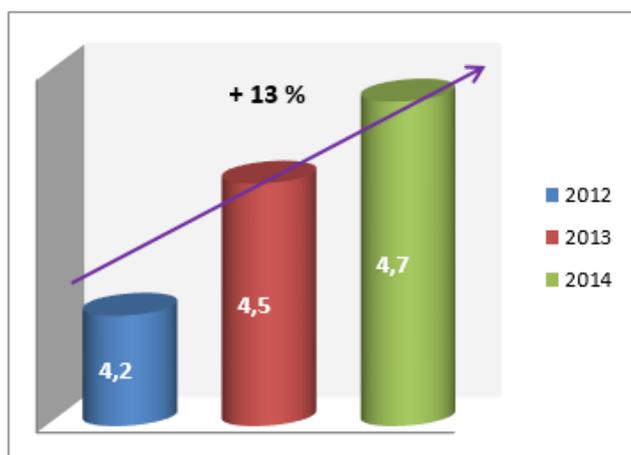
4.1.1 Chiffre d'affaires du réseau international

Le chiffre d'affaires global est en hausse de plus de 4,6 % à plus de 4,7 milliards de dollars.

Analyse sur 3 ans (2012-2014) en milliards de dollars

Evolution Chiffre d'affaires

Ventilation du Chiffre d'affaires par activités



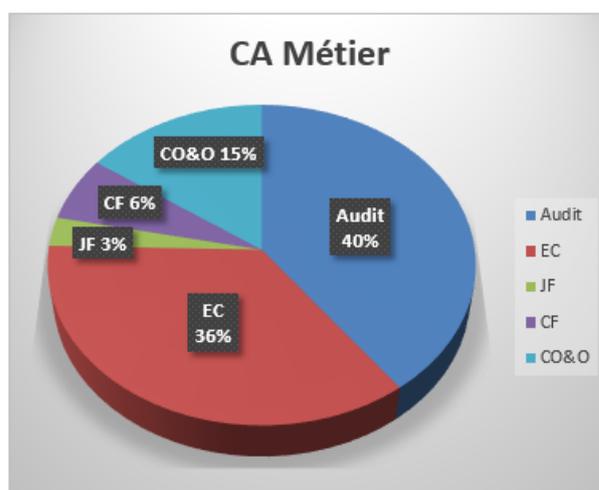
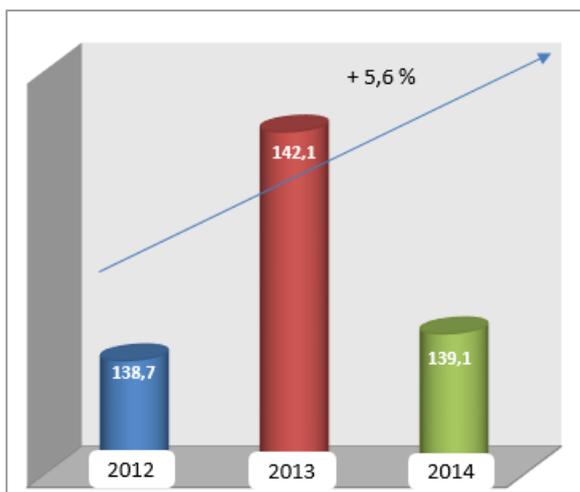
4.1.2 Chiffre d'affaires du réseau France

Grant Thornton en France a réalisé, sur l'exercice 2013-2014, un chiffre d'affaires global de 139,1 millions d'euros.

Analyse sur 3 ans (2012-2014) en millions d'euros

Evolution Chiffre d'affaires

Ventilation du Chiffre d'affaires par activités



Ventilation par nature de missions Audit

Nature Audit	2013	2014
Missions CAC	50,0	49,6
Missions CAA	0,8	0,5
Audit contractuel	4,8	4,0
	55,6	54,1

4.2 Listes des entités concernées

Liste des personnes ou entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé et des établissements de crédit pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé.

4.2.1 Liste des personnes ou entités cotées sur un marché réglementé

Liste des personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Les actions de la société Systran ont été radiées d'Euronext Paris le 20 octobre 2014. Le mandat de Bastide Le Confort Médical est arrivé à son terme le 28 novembre 2014, à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

ADL PARTNER	GENTICEL
ALTAREA	GFI INFORMATIQUE
ALTAREIT	GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
ALTEN	HAVAS
ATOS	HENRI MAIRE
AUDIKA GROUPE	IPSOS
AUSY	ITS GROUP
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	JACQUET METAL SERVICE
BIC	LA FONCIERE VERTE
BIOALLIANCE PHARMA	LA FUMA
BLEECKER	LANSON BCC
BLUE SOLUTIONS	LA TECOERE
BOLLORE	MEDIA 6
BULL	MICROPOLE UNIVERS
CATERING INTERNATIONAL & SERVICES	NORBERT DENTRESSANGLE
CEGEDIM	OENEO
CEGID GROUP	PATRIMOINE & COMMERCE
COMPAGNIE DU CAMBODGE	PIERRE ET VACANCES
DEVOTEAM	PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
ESSO SAF	QUOTIUM TECHNOLOGIES
EXEL INDUSTRIES	SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS
FINANCIERE DE L'ODET	SOFT COMPUTING
FINANCIERE MONCEY	STALLARGENES
FONCIERE SEPRIC	SYSTRAN
FREY	UNIBEL
FROMAGERIES BEL	VIADEO
GEA	WORLDLINE
GENFIT	YMAGIS

4.2.2 Liste des établissements de crédit

Listes des établissements de crédit pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

BANCO ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE
BANK OF INDIA
CREDIT MUNICIPAL DE NIMES
CGLLS
SOCOREC
CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS
CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Le mandat de CGLLS est arrivé à son terme le 11 avril 2014, à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'ACPR a prononcé en septembre 2014 le retrait de l'agrément de la société SOCOREC en qualité d'établissement de crédit. Cette société est désormais agréée en qualité de société de financement.

5 Capital Humain

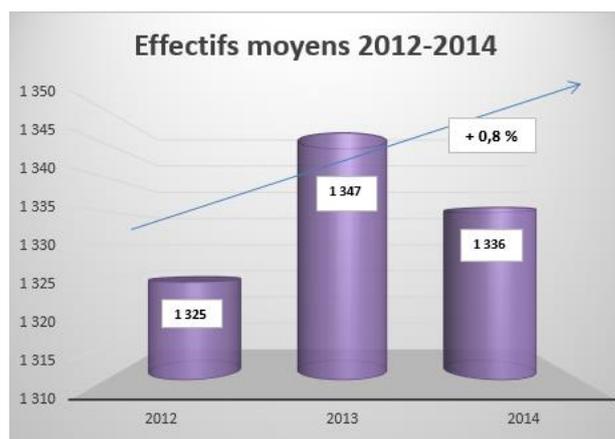
5.1 Collaborateurs

5.1.1 Effectifs au plan international

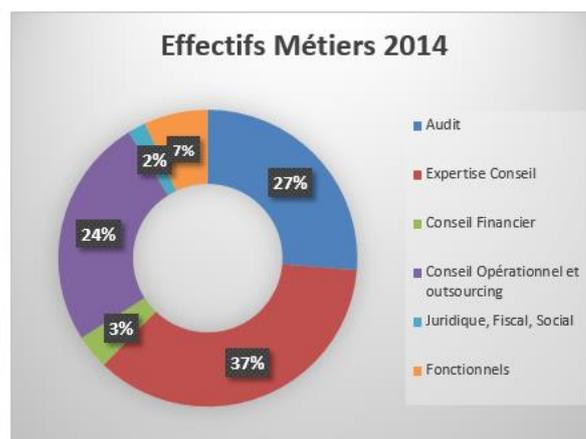
Pour 2013-2014, Grant Thornton International rassemble 40 197 collaborateurs répartis dans 140 pays.

5.1.1 Effectifs en France

Evolution de l'effectif moyen



Ventilation de l'effectif par métiers



5.2 Associés

5.2.1 Nombre d'effectifs au plan international

Evolution du nombre d'associés sur 3 ans

Fonction	2012	2013	2014
Associés	2 839	2 907	2 975
Collaborateurs	32 970	35 636	37 222
Total	35 809	38 543	40 197

5.2.1 Nombre d'effectifs en France

Grant Thornton en France compte 99 associés au 30 septembre 2014.

Evolution du nombre d'associés sur 3 ans

Fonction	2012	2013	2014
Associés	110	103	99
Collaborateurs	1 244	1 236	1 233
Total	1 354	1 339	1 332

Les associés du groupe Grant Thornton signant des mandats de commissariat aux comptes au nom des sociétés de Commissaires aux comptes mentionnées au 1.1.1 sont au nombre de 74.

5.2.2 Information sur bases de rémunérations des associés

Les associés sont majoritairement salariés d'une des sociétés du groupe et leur rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs à la fois individuels et collectifs. Les critères d'appréciation prennent en considération la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, le développement, le *management* des collaborateurs, l'expertise technique, les activités d'intérêt commun et la gestion des missions.

Le plan stratégique fait explicitement référence au respect des valeurs professionnelles, notamment celle de l'indépendance. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées.

La rémunération des associés est fixée en fonction de règles et de procédures arrêtées par le Comité de Direction. Le Comité des Rémunérations s'assure du respect de ces dernières.

5.3 Formation Continue

La formation est un axe important de notre politique humaine. Au travers de son école, Grant Thornton déploie toute une gamme d'actions visant à accroître la technicité mais également à acquérir une aisance comportementale (qu'il s'agisse de management ou de développement commercial

Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours de formation selon son métier, son expérience et ses besoins de formation spécifiques détectés lors de l'évaluation annuelle avec pour ambition de donner les moyens de faire la différence au niveau professionnel.

Le plan de formation

Le plan de formation est annuel. Les actions de formation mises en place ont pour but de développer l'expertise technique de nos professionnels et de les aider à acquérir une aisance comportementale qu'il s'agisse de management, de conduite de projets, de relation client ou encore de stratégie et développement.

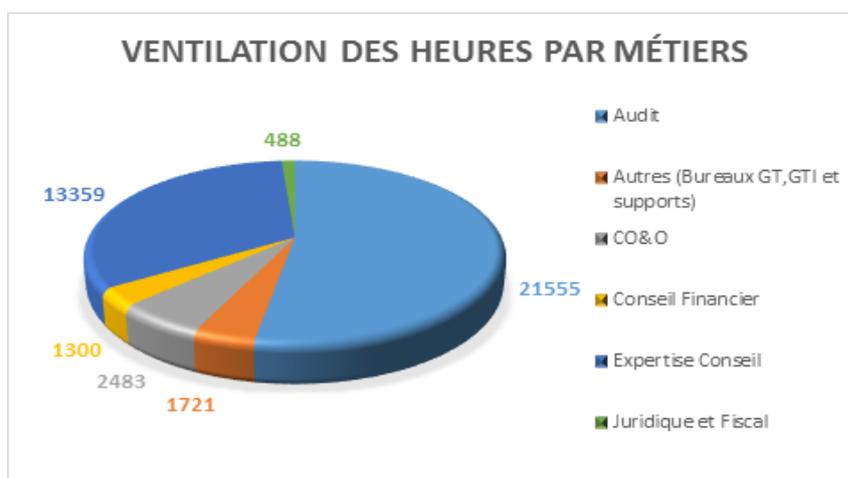
Le programme formation s'articule en 110 formations internes :

- Formations techniques :
 - Parcours métiers : formations obligatoires propres aux spécificités, aux réglementations et aux méthodologies des différentes activités du cabinet
 - Formations à la carte et réunions d'actualité couvrant toutes les disciplines nécessaires à l'exercice de nos activités : audit et contrôle interne, comptabilité, gestion, finance, fiscalité, droit des affaires, droit social, formations sectorielles etc.
- Management, la communication, développement commercial
- Outils du cabinet
- Anglais des affaires
- Formations à la préparation des examens professionnels :
 - 10 jours de préparation intensive au DSCG,
 - 4 jours de préparation intensive au DEC,
 - en outre, le groupe favorise l'acquisition de diplômes professionnels dans sa recherche de l'excellence, au travers de l'inscription des collaborateurs qui le souhaitent à des formations diplômantes à l'Actuariat, à des certifications Green et Black Belt, financement d'accompagnement de VAE aux diplômes de la profession.

Des actions transversales complètent ce programme :

- le Séminaire d'intégration des nouveaux entrants organisé en octobre de chaque année
- le séminaire Top management, rendez-vous annuel qui réunit l'ensemble des associés et senior managers du cabinet
- l'Académie ICP « Innovation, Croissance et performance des entreprises », parcours d'excellence sur trois ans pour développer une activité de conseil aux PME et ETI

La formation dispensée au cours de la saison 2013/2014 a représenté au total 40 900 heures. Plus d'une centaine de collaborateurs et associés (127 au total) ont été mis à contribution sur la saison pour l'animation de ces actions. Les heures de formations par métiers s'articulent comme suit



: Le programme permet de répondre aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle des commissaires aux comptes : 120 heures d'activités de formation sur une période de 3 années consécutives dont un minimum de 60 heures portant sur des actions homologuées par le Comité scientifique institué par cet arrêté, et avec un minimum annuel de 20 heures.

La Direction générale de Grant Thornton confirme ainsi que la politique de formation continue est déterminée afin de permettre aux commissaires aux comptes inscrits de respecter les obligations de formation, conformément aux dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de Commerce.

6 Finance

6.1 Informations financières et pertinence sur les activités du Cabinet

	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires (M€)	139,1 M€	142,1 M€	138,7 M€	134,6 M€	124,3 M€
Résultat Net	4,2	2,6	1,5	2,4	1,7
Trésorerie Nette	2,7	5,5	1,4	5,1	2,6
Nombre de collaborateurs	1 332	1 339	1 354	1 295	1 245
dont associés	99	103	110	112	109
Nombre de bureaux	22	22	22	22	24

7 Déclaration de la Direction

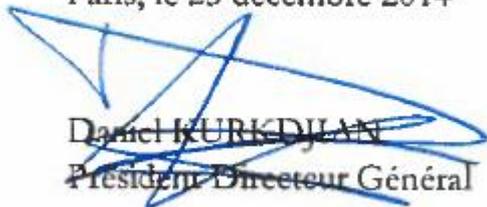
Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- l'application du dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport, a fait l'objet d'une vérification interne ;
- la politique de formation continue exposée dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce et qu'elle est applicable à l'ensemble des professionnels concernés.

Par ailleurs, les contrôles de qualité les plus récents effectués sur la qualité de nos audits, tout en ayant conduit à identifier des axes d'amélioration, permettent de conclure que les procédures de contrôle interne en place sont bien conçues et fonctionnent convenablement. Les constats effectués à l'occasion des différents contrôles donnent lieu à la mise en œuvre de plans d'actions.

Sur la base des résultats de son système de contrôle de qualité, Grant Thornton International a confirmé que son organisation satisfaisait aux critères d'éligibilité en tant que membre du Forum of Firms.

Paris, le 23 décembre 2014



Daniel KURKDJIAN
Président Directeur Général
